qui s'obstinent dans cette guerre économique !

Mais cependant si les ouvriers s'aperçoivent qu'ils ne gagnent jamais rien que par la grève, s'il arrive, comme on l'a vu par la grève des omnibus de Paris, que les ouvriers et employés n'obtiennent aucune amélioration par des demandes raisonnables et modérées, et qu'ils obtiennent ensuite tout d'un coup la réalisation de leurs vœux en déclarant la grève, comment voulez-vous que la suspension systématique du travail ne devienne pas une habitude et une méthode qui se propagera dans le pays avec une rapidité et une force irrésistible !

Vous répondrez dire de tous les côtés : « Vive la grève! Vive la grève, terrible mais nécessaire, qui est le seul remède à nos souffrances! »

Mes chers concitoyens, cela est très dangereux : c'est un état de guerre, ce n'est pas un état de paix et de liberté. Je dis que ce n'est pas un état de liberté, car, voyez-vous, quand la guerre est déchaînée, toutes les libertés sont compromises.

La République a donné aux ouvriers comme aux patrons la liberté de s'associer, de fonder des syndicats professionnels : mais il faut que ces syndicats servent aux patrons comme aux ouvriers à se mettre en relations bienveillantes les uns avec les autres, à se voir, à s'entendre, à régler leurs différents par la discussion pacifique et fraternelle.

Si au contraire on ne veut pas entrer en relations les uns avec les autres, si les patrons et les compagnies d'un côté, les ouvriers de l'autre, se renferment dans leurs syndicats comme dans des camps retranchés et dans des citadelles pour se faire la guerre, alors l'esprit de la loi est étrangement méconnu et violenté.

Le Conseil supérieur a pensé qu'il serait possible de compléter la loi sur les syndicats par une loi sur l'arbitrage et nous espérons que cette loi pourra être portée au Parlement avant la fin de l'année.

L'office du travail

Notre quatrième projet de loi tend à constituer au ministère du commerce et de l'industrie un bureau permanent, un ministère spécial, qui sous le nom d'*Office du travail* sera chargé de rassembler tous les éléments d'informations, non seulement en France, mais dans le monde entier, pour éclairer les problèmes si obscurs et si complexes de notre vie sociale.

Le gouvernement va demander à la Chambre une somme assez modeste pour cette création : je suis sûr que les députés républicains du Nord n'hésiteront pas à la voter ; j'en prends à témoin votre honorable et vaillant député M. Emile Dubois, qui est toujours à la tête de nos œuvres démocratiques, et que nous avons la joie de posséder en ce moment au milieu de nous. (Vifs applaudissements.)

L'office du travail ne sera pas composé seulement de fonctionnaires de l'Etat : les ouvriers, les patrons seront appelés à prendre part à ses recherches et à ses études. C'est là encore une grande et précieuse nouveauté.

Vous le savez, mes chers concitoyens, chaque fois que nous voyons les travailleurs amenés ainsi régulièrement et légalement à participer à certaines fonctions publiques, nous saluons cet avènement des classes laborieuses dans les sphères de l'activité nationale.

Nous connaissons aujourd'hui trois lois ou institutions de la République qui présentent ce caractère.

Il y a d'abord le conseil supérieur, dont, nous parlions, où les ouvriers ont leur place, à côté des patrons, des députés et des sénateurs, et au même titre qu'eux; il y aura ensuite cet *Office du travail*, où les ouvriers viendront collaborer avec mêmes études, aux mêmes enquêtes, avec les fonctionnaires d'Etat; il y a en troisième lieu l'institution des délégués mineurs, élus par leurs camarades et appelés par la loi à collaborer avec les ingénieurs à l'inspection des conditions du travail dans les mines.

Ne voyez-vous pas que ce sont trois grandes nouveautés dans notre organisation sociale? Elles ont pour effet d'élever les travailleurs au-dessus des nécessités ordinaires de leur existence, au-dessus des préoccupations de l'intérêt immédiat et personnel et de leur faire comprendre les responsabilités générales du gouvernement et les devoirs de l'administration publique. Leur horizon s'élargit, leur existence s'aggrandit, leur dignité d'homme se relève ; voilà le progrès social. (Applaudissements).

L'avenir du Conseil supérieur

Nous regrettons d'être obligés d'abréger la conférence de notre collaborateur et ami, sur un sujet pour lui si plein de charme et qui a vivement intéressé l'assemblée.

M. Hector Depasse rappelle ici que le sujet lui a été proposé par le Cercle démocratique et qu'il l'a accepté de tout *cœur*, comme le sujet le plus digne d'intéresser une réunion républicaine.

Mais « je connais peu, dit-il, l'avenir, ce que je sais, mes chers concitoyens, c'est que les hommes, les peuples, les gouvernements, les grands corps constitués, se font à eux-mêmes leur avenir par leur esprit de conduite. »

L'orateur exprime le vœu que le Gouvernement constitue au plus tôt dans le Conseil supérieur du Travail une *section permanente* qui pourra travailler toute l'année et maintenir l'esprit de suite dans les délibérations du conseil. Il espère aussi que le ministre du commerce et de l'industrie, appelera un plus grand nombre d'ouvriers dans le Conseil supérieur.

Pourquoi aussi ne verrions-nous pas un jour ce conseil exercer une certaine influence d'arbitrage dans les difficultés que traversent et que traverseront encore les relations du travail avec le capital ?

Mes chers concitoyens, l'ère des difficultés n'es pas finie, il y a encore des difficultés. Il y en aura toujours. Rien n'est facile dans la vie et dans la politique d'un grand et illustre pays comme le nôtre : tout est difficile. Mais soyez-en de plus en plus convaincus, c'est dans la République et par la République qu'il faut chercher les solutions.

Toute recherche en dehors de la République, ou en dehors de l'organisation d'une démocratie libre et maîtresse d'elle-même, toute recherche dans je ne sais quelles combinaisons surannées de monarchie ou d'empire, ne peut amener que de plus et plus cruelles déceptions et des malheurs publics. (Applaudissements.)

La République est la première des solutions : elle prépare les autres, elle les rend plus simples, plus faciles, plus sûres.

Et si nous avions jamais le malheur de nous détourner des vœux républicains, d'aller chercher dans un retour en arrière, une issue aux difficultés de notre politique, c'est alors que nous serions fourvoyés terriblement dans un dédale de difficultés, de crises, de conflits, pour aboutir à quelque catastrophe irréparable.

Cela n'arrivera pas, la France est aujourd'hui trop éclairée, elle a payé assez cher l'expérience sagesse.

Mes chers concitoyens, quand je m'adresse par la plume ou par la parole au Gouvernement de mon pays, aux ministres de mon pays, je leur dis toujours : « Marchez! Marchez ! Ne voyez-vous pas cette démocratie qui vous presse et qui vous devance, qui demande des réformes, qui a soif de justice et de progrès ?... »

Et quand j'm'adresse à mes concitoyens, à mes amis, dans des réunions démocratiques comme celle-ci, j'aime à dire : « Oh! soyons patients et prudents ! Ayons l'intelligence des difficultés et des peines inséparables de la solution de tous les problèmes politiques! Ne compromettons pas l'avenir! Gardons-le précisément à la République ! Gardons-la pour l'honneur de la France, pour l'honneur et la liberté du monde ! » (Applaudissements répétés.)

Mes chers concitoyens, je termine, je vous remercie de votre bienveillance à m'écouter, je vous remercie de votre accueil cordial. Je souhaite que cet entretien ne laisse que d'heureuses impressions dans nos esprit et dans nos cœurs.

M. Hector Depasse a été félicité par un grand nombre de membres du comité et de la Ligue républicaine. Le président, M. Mariot, après s'être fait l'éloquent interprète de l'enthousiasme de l'assemblée, a levé la séance au cri de : Vive la République ! Puis le comité et ses invités se sont rendus au local du cercle.

NOS DÉPÊCHES

service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

L'ESCADRE FRANÇAISE EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 28 juin. — Tous les officiers de l'escadre française qui doit arriver ici le 30 juin, après avoir été présentés à l'Empereur ainsi qu'au grand-amiral grand-duc Alexis Alexandrovitch, seront invités à un dîner de gala qui aura lieu au grand palais, à Péterhof.

Le lendemain, un banquet sera donné par les officiers de la flotte russe à leurs camarades français, au club de la Marine, à Cronstadt.

Nouvelles Étrangères

Scènes Violentes à la Chambre Italienne

Rome, 28 juin.— A la Chambre des députés, M. Brin devait développer une interpellation sur la politique étrangère, mais il lui a été impossible de parler à cause du tumulte. Les mots de compère et d'amiral suisse lui ont été lancés plusieurs fois.

M. di Rudinì est monté à la tribune et a dit :

J'affirme que les alliances avec les empires centraux seront maintenues et la paix sera maintenue. (Ses paroles sont applaudies par la gauche).

Le président donne la parole à M. San Martino pour développer son interpellation sur les circonscriptions électorales de Naples. Il commence son discours en attaquant l'extrême gauche. Alors M. Cavalotti descend dans l'hémicycle.

Le député Somino jette une balle de papier contre M. Cavallotti, qui bondit sur Somino. Les députés interviennent. Les coups de poings pleuvent. Le tumulte est indescriptible. La séance est suspendue.

La séance est reprise. La Chambre clôt alors sa session. On croit le ministère amoindri puisqu'il n'obtient pas le vote, ni sur la politique extérieure, ni sur la politique intérieure.

Condamnation à mort d'un Territorial

Le conseil de guerre du 6e corps vient de condamner à mort un territorial.

Voici quelques détails sur cette affaire.

Le nommé Louis Bourgeois, soldat au 43e territorial, comparaissait sous l'inculpation de tentative d'assassinat contre son officier.

Bourgeois avait été appelé à Neufchâteau à une période d'exercices de treize jours. Le 21 mai, pendant que se compagnie en raison du mauvais temps était réunie dans les chambres pour une séance d'instruction, il jugea bon de se rendre à la cantine. Son officier de compagnie, le lieutenant de l'armée territoriale Berthier, ingénieur, lui intima l'ordre de rejoindre ses camarades.

Bourgeois lui répondit : « Vous me faites faire des tête droite, des tête gauche, un tas de choses que je sais depuis le collège ! J'aime autant rester ici. »

Le lieutenant requit un sergent pour le faire sortir et le conduire à sa compagnie. Bourgeois essaya de s'échapper, puis se mit à dire à son officier : « Je suis d'une classe sociale supérieure à la vôtre. Quand nous serons sortis de la caserne, je vous offre une réparation par les armes. »

L'officier fit observer à Bourgeois qu'il se mettait dans un cas de conseil de guerre pour refus d'obéissance ; il lui infligea huit jours de prison qu'il fera à la fin de la période d'exercices et en attendant, il le consigna à l'intérieur du quartier.

Le même jour, ayant rencontré son officier dans la cour, Bourgeois s'approcha de lui, le provoqua de nouveau et lui lança un coup de canne, dont on ne comprit la signification que plus tard :

« Puisque vous persistez à me punir, vous briez mon existence; du reste, l'affaire sera réglée ce soir. »

Le soir, M. Berthier se trouvait en civil, au café Adam. Il fut surpris de voir le soldat Bourgeois, qui s'était échappé de la caserne et avait également revêtu des effets civils, entrer à sa suite dans le café, se placer à une table en face de la sienne et lui faire des gestes de menaces.

Le lieutenant Berthier se leva pour aller revêtir son uniforme et requérir trois hommes de garde; mais immédiatement Bourgeois sortait du café par une autre porte et, marchant au-devant de l'officier, il le somma de retirer ses paroles. En même temps il saisit dans sa poche un revolver armé et menaça de lui brûler la cervelle. « Si vous faisiez cela, lui dit l'officier, vous seriez un lâche! »

Au moment même Bourgeois prenait la détente, le coup partit; par bonheur, l'officier avait baissé la tête et la balle vint frapper la fermeture du café. Bourgeois essaya de tirer un second coup, mais le capitaine de territoriale, M. Delau, un gendarme et d'autres personnes se précipitèrent sur le meurtrier et le mirent dans l'impossibilité de nuire.

Louis Bourgeois est d'une bonne famille. Il était le fils d'un receveur de contributions, employé à Niederbronn, près de Troyes. Ayant pris la fantaisie de jouer, il a dissipé ses dévors en quelques années son patrimoine, se fit artiste peintre, eut d'abord quelques succès, mais bientôt en fut réduit à être attaché à la manufacture Pezon comme peintre de décors ou de portraits. Pendant son séjour à Epinal, il fut accusé d'espionnage, mais la bévédée ne fut pas poussée plus loin.

A l'instruction, il a dit être apparenté au ministre de l'instruction publique, mais il ne per iste pas dans cette prétention.

Son attitude à l'audience est peu d'accord avec les grands airs qu'il se donnait devant ses chefs et ses camarades. Pendant les débats, il se lève tout à coup d'un air égaré et cas ayo de sortir de la salle. Il est retenu par le gendarme de service. Il déclare alors n'avoir aucun souvenir de ce qui s'est passé.

Son avocat a vainement tenté de le faire déclarer irresponsable, comme alcoolique; le conseil l'a condamné à mort à l'unanimité.

UN ABORDAGE EN MER

Odieuse conduite d'un steamer anglais

La feuille officielle de Saint-Pierre et Miquelon reçu le rapport du capitaine du chalupage qui a lieu près de Saint-Pierre, et dans lequel l'abordeur « steamer anglais, s'est conduit d'une façon inqualifiable :

Le 30 mai dernier, la goélette *Landaise*, jaugeant cinquante tonneaux, ayant quinze hommes d'équipage, après un séjour de plus d'un mois sur un banc de pêche, faisait route pour Saint-Pierre et n'était éloigné de ce port que d'une quinzaine de milles. A trois heures du matin, le patron, Nicolas, aperçevait le feu du phare de Galantry ; quelques minutes après, un rideau de brume très dense dérobait l'horizon et le cornet de brume se mettait à fonctionner.

A 3 heures 1/2 le patron descendit dans sa chambre, laissant le quart au matelot Aingant faisant office de matelot ; un cri poussé par ce matelot : Nous sommes abordés ! le patron remonta sur le pont et n'eut que le temps de voir se profiler une masse sombre qui arrivait à toute vitesse sur la goélette.

Il se produisit un choc terrible ; le steamer éclaireur passa, mais comme sous vision démoniaque, enlevant dans la collision tout l'avant de la goélette.

Le choc fut si violent qu'il n'y eut qu'un cri à bord de la « Landaise » : Nous coulons.

Le steamer ayant stoppé, le patron dépêcha deux hommes dans un doris pour demander au capitaine du steamer de venir bien remorquer la goélette. Cette proposition ne fut pas agréée ; tout ce qu'on leur offrit, ce fut de les ramener à leur bâtiment leur bâtiment, mais, avant que ces deux hommes de la « Landaise » eussent pu rendre compte de leur mission, le steamer se remit en marche et se fondit dans la brume.

Avec leurs seules ressources, les hommes de la *Landaise* remédièrent le mieux possible aux graves avaries dont leur navire avait souffert; pendant cette nuit, elle était faite, il faisait un peu de brise et quinze heures après l'accident, la goélette put arriver dans le port de Saint-Pierre, fortement éclopée, mais sauvée par l'énergie et le sang-froid du patron et de son équipage.

Le navire abordeur est l'*Amaryntha*, vapeur à quatre mâts de la ligne de Glasgow. Des protestations ont été faites en temps et lieu par le patron Nicolas, sur la responsabilité de l'abordage.

Le Mouvement gréviste

LES GARÇONS BOUCHERS

Courageuse initiative

La chambre syndicale ouvrière de la boucherie qui, dans la tentative de grève générale des ouvriers de l'alimentation a eu une attitude très ferme, vient d'adresser une circulaire conque en termes excellents ; en voici la reproduction :

A l'issue de la réunion tenue vendredi soir au Cirque d'hiver, il a été voté un ordre du jour tendant à comprendre la boucherie dans la grève générale précisée par quelques groupes ouvriers de l'alimentation.

Or, la chambre syndicale ouvrière de la boucherie de Paris, reconnaissant la sympathie que n'ont cessé de leur manifester les patrons bouchers, et notamment le bureau et les délégués de la chambre syndicale patronale de la boucherie de Paris.

Considérant qu'on ne saurait invoquer aucun grief pour légitimer un mouvement de grève.

Considérant que la réunion du Cirque d'hiver, organisée sous son parrainage a décrété complètement de son ordre du jour par l'entrée en scène de quelques meneurs, avec lesquels les travailleurs honnêtes et sérieux ne sauraient faire cause commune ;

Proteste énergiquement contre cette grève générale.

Engage tous les ouvriers de la corporation au calme, à la modération, au travail, et convie tous les patrons à recruter leur personnel à la chambre syndicale patronale, 11, rue du Roule, ou à la Chambre syndicale ouvrière, 35, rue Jean-Jacques-Rousseau, ainsi qu'aux délégués de service aux abattoirs de la Villette, de Grenelle et aux Halles Centrales.

Vu : Le président, A. Peron ; le secrétaire, Henri Lebrun.

Vo là une courageuse initiative que nous ne saurions trop louer.

LES BOULANGERS

Paris, 28 juin. — Loin de se propager, comme le prétendent encore les boulangers dans leurs réunions, le mouvement gréviste se ralentit d'une façon fort sensible.

Dernière Heure

Election législative

Paris, 28 juin. — Cinquième arrondissement. — Suffrages exprimés : 6851.

MM. Trélat, républicain	1888	voix
Collin,	1491	»
Clément, socialiste	1095	»
Deschamps, républicain	901	»
Georges Martin, id.	508	»

Ballotage.

Chronique du Sport

La troisième réunion des courses de Lille

Temps splendide qui avait attiré beaucoup de monde sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle.

Voici les résultats de ces courses qui ont manqué un peu d'intérêt par le petit nombre de coureurs.

1° Prix du Gouvernement, un partant, Ile de France à M. L. Boulnois.

2° Prix du Parc, quatre partants. — Gloria, à M. le comte R. de Clermont-Tonnerre, première ; Lyre, deuxième, à M. Lesage, seconde ; Disque, à M. le vicomte de Brisoult, troisième.

3° Prix spécial, deux partants. — Montflanquin, à M. Th. Carter, premier ; Aga, à M. J. Lebaudy, second.

4° Prix de la société d'encouragement. — Trois partants : Pierrette, à M. A. Purbe, premier ; Saint-Marc à M. P. Aumont, second ; Marton, à M. E. Vell-Picard, troisième.

5. Prix de la Ville de Lille. — Quatre partants : Florès, à M. P. Aumont, premier ; Formove, à M. E. Vell-Picard, seconde ; Cambridgeshire, à M. Th. Carter, troisième.

6° Prix de Bellons. — Douze partants : handicap militaire de série, course la plus intéressante de la réunion : Nubienne, à M. Paroy, maréchal des logis chef, première ; Lance, à M. Douez, maréchal des logis, seconde ; Orbite, à M. Danquigny, maréchal des logis, troisième.

Tous les coureurs appartenaient au 19e régiment de chasseurs à cheval M. D'Hoyerne, maréchal des logis, montant Paillasse, a été désarçonné et s'est relevé sans blessure.

Le retour a été très brillant.

Deux étrangers ayant tenté de faire les bookmackers sur la pelouse ont été expulsés.

Un porte-monnaie devant appartenir à un militaire de la garnison a été trouvé au Champ de courses ; son propriétaire peut le réclamer au bureau central de police.

Au pont de la Citadelle, au retour, deux voitures de maîtres, un landau et un tilbury, se sont accrochées et ont été endommagées. Personne n'a été blessé.

Concours hippique de St-Amand

Première journée

(Par dépêches de notre correspondant spécial)

Favorisé par un temps superbe, le concours hippique de St-Amand a parfaitement réussi.

Les épreuves ont commencé à 10 heures.

CONCOURS DU MATIN

Concours pour chevaux de trait attelés à une voiture de service ou à un tombereau de commerce.

Chevaux attelés seuls. — 1er prix, 50 francs, plaque et flot de rubans, M. Lobert, brasseur à Anzin.

Chevaux attelés en paire. — 1er prix, 75 francs, plaque et flot, M. Ch. Carouf fils, à St-Amand. — 2e prix, 40 francs, plaque et flot, Mme veuve Robert-Delobelle, à Bousignies. — 3e prix, plaque et flot, MM. Mérens, frères, à Rosimont. — 4e prix, plaque et flot, MM. Leclercq et Dusart, à Saint-Amand.

Attelages à trois chevaux. — 1er prix 80 francs, plaque et flot : M. Bouchart-Sterlin à St-Amand. — 2e prix 60 francs, plaque et flot : M. Louis Bibeux, brasseur à St-Amand. — 3e prix plaque et flot : M. Jaspar, brasseur à Neuville. — 4e prix plaque et flot : M. Michel Bouchart à St-Amand. — 5e prix, plaque et flot : M. Ch. Carouf fils à Saint-Amand.

Concours de jeunes chevaux sans dressage complet. — 1er prix, 100 francs, plaque et flot : M. Albert Vignolle à Marquette. — 1er prix, 100 francs, plaque et flot (prix créé) : M. P. Lepoutre à Bersée. — 2e prix, 50 francs, plaque et flot : M. P. Fenet, à Rosimont. — 3e prix, 50 francs, plaque et flot : M. Michel Barbieux à St-Amand. — 4e prix, plaque et flot : M. P. Fenet à Rosimont. — 5e prix, plaque et flot : M. Lobert, brasseur à Anzin.

CONCOURS DU SOIR

Les concours du soir ont commencé à 3 heures précises. Pendant toutes les épreuves, la musique municipale, sous la direction de M. Meyer, a exécutait les plus brillants morceaux de son répertoire.

Remarqué dans la tribune officielle : MM. Jules Sirot, député du Nord, Georges Legrand, conseiller général, Emile Dewez et Eugène Legrand, conseillers d'arrondissement, Tailhades, capitaine de gendarmerie, De Brauer, commandant au 4e cuirassiers.

Voici les résultats de ces concours :

Concours d'équipages et chevaux de matines, sans condition d'âge ni de provenance; chevaux attelés seuls.

1er prix 150 francs, plaque et flot et 15 francs à l'écurie, M. Ed. Tempreck à Roubaix. — 2e coupé d'art, plaque et flot et 10 francs à l'écurie, M. Paul Bernard à Arras. — 3e 80 francs, plaque et flot et 8 francs à l'écurie, M. Octave Bouchart à Saint-Amand. — 4e 20 francs, plaque et flot et 5 francs à l'écurie, M. Dassonville à Tourcoing. — 5e plaque et flot, M. Louis Barbieux à St-Amand. — 6e plaque et flot, M. E. Couttellier à Pommeroeul. — 7e plaque et flot, M. Emile Duquet à St-Amand. — 8e plaque et flot, M. Ch. Carouf fils à St-Amand. — 9e plaque et flot, M. Carlos Florin à Bondues. — 10e flot de rubans, M. Bouteau à Anzin.

Chevaux ayant un dressage complet d'amateur militaire. — 12 obstacles y compris deux fois la rivière.

1er prix, un objet d'art de la valeur de 600 fr., à M. le commandant de Brauer dont le cheval était monté par M. Lefebvre, lieutenant au 4e cuirassiers. — 2e prix, un objet d'art de la valeur de 250 francs, à M. Danglade, lieutenant au 3e chasseurs dont le cheval était monté par M. Herrenz, sous-lieutenant au 3e chasseurs. — 3e prix, un objet d'art de la valeur de 150 francs, à M. Courcier, lieutenant au 21e dragons, monté par M. de St-Martin, lieutenant au 21e dragons. — 4e prix, un objet d'art de la valeur de 100 fr. à M. Le Villain, capitaine au 19e chasseurs. 5e prix, plaque et flot, M. G. Pilgé, lieutenant au 21e dragons. — 6e prix, plaque et flot, M. de Franqueville, lieutenant au 21e dragons, dont le cheval était monté par M. L. Mory, sous-lieutenant au 21e dragons.— 7e prix, plaque et flot, M. Bonnin, vétérinaire au 19e chasseurs, dont le cheval était monté par M. Darboyer, sous-lieutenant au 19e dragons. 8e prix, plaque et flot, M. Durossy, sous-lieut. au 19e chasseurs.

Attelages à deux chevaux. — 1er prix, un objet d'art, plaque et flot et 15 fr à l'écurie, M. Albert Vignolle, Marquette. — 2e, 50 fr. plaque et flot et 10 fr. à l'écurie, M. Ch. Lemaire. — 3e prix, plaque et flot, M. Bracq, Vendegies-sur-Ecaillon. — 4e, plaque et flot, M. Lobert, brasseur à Anzin. — 5e, plaque et flot, M. P. Fenet, Rosimont.

Concours complet. — 12 obstacles y compris deux fois la rivière. — 1er prix, 200 fr. M. E. Anquetin Pouiller. — 2e, 200 fr., M. Dapuich, Bruxelles. — 3e, 150 fr., M. le vicomte de Corberon.

Le prix, 100 fr. M. E. Jean. — 5e prix, plaque et flot, M. Robert Watterlocs, de Gand. — 6e prix plaque et flot, M. Albert Vignolle. — 7e prix, plaque et flot, M. Ch. Lemaire. — 8e prix, plaque et flot, M. Albert Vignolle.

Le certain nombre de courses inscrits pour le concours du soir, ont reculé au dernier moment, ne trouvant pas la rivière assez commode à franchir. Ceci ajoutera un peu de nouveauté par presque tous les officiers dans une course précédente, la commission du concours réunie pour délibérer à ce sujet, n'a pas cru devoir apporter de modifications au programme. Nous ajouterons que presque tous ceux qui ont accepté de courir ont sauté la rivière.

Un léger accident est survenu au cheval de M. Hilaire. M. E. Mory, sous-lieutenant au 21e dragons, est tombé de cheval en sautant la rivière. A la seconde fois, il n'a fort heureusement reçu qu'une légère contusion au poignet gauche.

En terminant, nous tenons à remercier très sincèrement la société hippique de St-Amand et en particulier son dévoué président, M. Emile Duquet, pour le bienveillant accueil qui a été fait aux membres de la presse.

Aujourd'hui lundi : courses de haies, courses de chevaux de chasse, concours hippique militaire et concours civil. Feu d'artifice et fête de nuit.

St-Sauveur et la Place Wicar

A LILLE

N'allez-vous jamais prendre vos moments de loisir vous promener à Saint-Sauveur? Cette question vous fait sourire. — Saint-Sauveur, dites-vous, n'est pas précisément un boulevard où l'on aime à se promener. Il est exilé privé dans les grandes villes. — Sans doute, mais si vous êtes observateur, il me semble que vous n'y perdrez pas votre temps. Au centre du quartier se trouve la place Wicar.

Assez petite, carrée, entourée de tous côtés de maisons de petite commerçants, dans cinq frêtures, deux cabarettes, quelques marchands des poisson avec leurs « balladeuses », elle a un aspect particulièrement curieux. Avec la pompe qui occupe le centre, elle a l'air de tar de la déesse sur la Grand'Place, et l'Ecole Maternelle, grande et vie bâtisse qui lui donne un air un peu sévère, le ne puis mieux la comparer qu'à une vieille femme qui, une veille transquillement ses enfants en train de s'ébattre sous ses yeux.

Et elle en a des enfants, la bonne place !

Des cinq heures, toutes les rues, *couvettes* et carrefours, y envoient leur contingent de gn's marmots, de pauvres petits déguenilles, de pauvres petites filles à tabliers sales. Cette fille de toute une population laborieuse qui s'amuse et qui chante, bien qu'elle sache devoir finir par s'étioler dans l'atmosphère viciée des ateliers.

Que d'animation, que de bruit, que de cris joyeux mêlés parfois de pleurs ! que de vie en cette place du Wicar !

Voiez! volants, sautez *guises*, tournez! cordes, bondisses ! balles d'un sou : de ma fenêtre je vous regarde toujours avec plaisir folâtres dans vie.

Devant leurs portes, les femmes sont assises en rond. Les unes tricotent de gros bas de laine bleue, d'autres *frot rietes* des mitches qu'elles ont sur les bras, d'autres encore lasses des travaux du ménage, commèrent *avec leurs voisines en attendant le retour des hommes*. et des grandes filles qui sortirent tout à l'heure de l'atelier ou du magasin, de partout enfin où l'on gagne son pain.

A huit heures elles arrivent à leur tour avec leurs amoureux — ils les marieront ou moins, ceux-là, car se sont des ouvriers. — Tous travaillent la place Wicar...

Et plus tard encore, lorsqu'il fait noir et que les lampes à pétrole éclairent toutes les chambres, lorsque le silence commence à succéder au bruyante de la journée, alors avant de se séparer les garçons se groupent autour de la Pompe et entonnent un chœur vibrant d'amour ou de patriotisme !

N'est-ce pas beau tout cela? Y a-t-il dans Lille un seul quartier qui ose se vanter d'égaler Saint-Sauveur ? Croyez-vous qu'on puisse quelque part retrouver un tableau semblable ?

Là où règne l'ouvrier, le vrai peuple travailleur, là, et peut-être là seul, règne la fraternité!

Chaque jour j'admire à Saint-Sauveur, le type du *Lillois du temps passé*, et parfois je me prends à nuit pour compter un accrochantet tourner autour de la place Wicar, en criant à l'unisson : Mariage ! et en répétant nos vieux couplets populaires.

CONSTANT CARLIER.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Commission départementale. — La commission départementale se réunira le mercredi 1er juillet prochain à deux heures et demie précises, à la préfecture.

Manœuvres de garnison. — Les nouvelles manœuvres de garnison auront lieu les 7 et 8 juillet.

Ainsi que nous l'avons annoncé, Mons-en-Pévèle sera le centre des opérations.

On ne connaît pas encore exactement le thème des manœuvres, mais il est probable que la garnison de Lille sera censée arrêter dans sa route victorieuse un corps d'armée étranger voulant investir notre ville.

Les achats de l'Etat aux Salons. — Dans la liste des propositions d'achats adressée aux artistes des Salons par l'administration des beaux-arts, en dehors des achats d'office faits au Salon des Champs-Elysées dès l'ouverture, nous remarquons les œuvres suivantes, émanant d'artistes originaires de notre région :

Soleil d'automne, paysage, de M. Carlos *Lefebvre, du Quesnoy ; le Chasseur*, statue en plâtre, de M. Edgard Boutry, de Lille ; *A. Corbon*, sénateur, buste en plâtre de M. Gustave Crauck, de Valenciennes ; *Madeleine au réveil*, statue en marbre de M. Augustin Feene, de Bergues, et, *Pendant la grève*, groupe en plâtre, de M. Corneille Theunissen d'Anzin.

Subsistances militaires. — Le mercredi 1er juillet, à 2 heures, dans une salle de la mairie de Dunkerque, il sera procédé à 3 heures après-midi à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture des mercuriales à la manutention de Dunkerque, du 1er juillet 1891 au 30 juin 1892.

L'importance de la fourniture est évaluée pour la houille, à 1500 quintaux, pour le bois à 400 quintaux, sans que ces chiffres puissent servir de base à une réclamation quelconque.

Messieurs les soumissionnaires devront annexer à leurs soumissions les pièces prescrites par l'instruction du 31 juillet 1889.

S'adresser à la sous-intendance pour le cahier des charges et tous les renseignements.

Les cartes à jouer. — A partir du 1er juillet prochain, la circulation des cartes à jouer portant le timbre de la régie sur l'as de trèfle sera seule autorisée.

L'Exposition de Chicago. — A l'occasion du 400e anniversaire de la découverte du Nouveau Monde, une Exposition artistique, industrielle, manufacturière et agricole aura lieu à Chicago, et de la mer, doit s'ouvrir au mois de mai 1893 à Chicago, dans l'Etat de l'Illinois.

La République française a accepté de participer officiellement à cette exposition, en conséquence M. le ministre du commerce et de l'industrie vient de transmettre à la Chambre de Lille un exemplaire du règlement général, en demandant de lui faire connaître le plus tôt possible les noms des industriels et commerçants de sa circonscription qui seraient disposés à figurer parmi les exposants, la nature des produits qu'ils se proposent d'envoyer à Chicago et l'espace qui leur serait nécessaire.

Le service des Postes et Télégraphes

A ROUBAIX

M. Emile Moreau, député de Roubaix, vient d'adresser la lettre suivante à M. le Ministre du commerce :

Monsieur le Ministre,

La ville de Roubaix, dont la population dépasse 115,000 habitants, exclusivement adonnée à l'industrie, n'est pas moins que d'un bureau de postes et télégraphes.

Le télégraphe n'y possède qu'un guichet et, de dix heures à midi, moment de la bourse des matières, on attend de 15 à 20 minutes pour déposer les nombreux télégrammes adressés dans le monde entier.

Les trois postiers qui composent les deux pièces sont très étroits, trop rapprochés et semblent être disposés pour permettre des indiscrétions inévitables.

Pour la poste, un seul guichet est ouvert pour les chargements et mandats, et encore, ce guichet est fermé de *midi à une heure et demie*, précisément au seul moment où les ouvriers ont le temps de s'y présenter.

Le dimanche un seul guichet est ouvert, le matin, pour tout le service postal, et c'est le seul jour où les ouvriers ont le temps de s'y présenter pour envoyer, au lendemain de leur *paie*, quelqu'argent à leurs enfants soldats.

La cabine téléphonique est dans la salle du public, on n'y voit pas clair et on y respire un air intolérable.

C'est, en un mot, pour toutes les parties du service, une installation aussi déplorable que possible, au dessous de tout ce qu'on peut imaginer. Une grande administration, pour sa dignité, doit autre chose au public qu'elle est appelée à desservir.

Je n'insisterai pas, Monsieur le ministre, sur l'importance commerciale et industrielle de la ville de Roubaix ; il me suffira de citer quelques chiffres relatifs à son mouvement postal :

Pendant l'année 1889 le nombre d'objets postaux; tant à l'arrivée qu'au départ, a été de *dix millions deux cent mille*.

Le nombre des chargements a dépassé *quatre vingt mille* et celui des mandats *quarante mille*, représentant une somme de quatorze cent mille francs.

Le produit de la correspondance, au départ de Roubaix, représente, pour l'Administration des postes, une somme supérieure à quatre cent mille francs.

Il y a, en France, *treize départements* dont le produit est inférieur à celui de la seule ville de Roubaix.

Les recettes télégraphiques de la ville de Roubaix, seule, sont plus fortes que celles de *cinquante départements*, pris isolément.

Il y a *vingt-cinq départements* qui expédient moins de télégrammes que la ville de Roubaix, seule.

Il est facile de comprendre que, dans ces conditions, le service ne peut qu'être fort incomplet.

Et si l'on ajoute, à ces considérations sommaires, que le territoire bâti de Roubaix est très étendu, que nombre d'usines sont situées jusqu'à trois kilomètres du bureau, que le nombre des factures est insuffisant et que leurs tournées radiantes sont mal organisées, on restera convaincu que la dernière des bourgades est mieux desservie que notre grande ville industrielle.

La question est soulevée depuis longtemps déjà :

Le 27 août 1881 je faisais émettre un vœu par le conseil général du Nord pour l'établissement de trois bureaux auxiliaires ; l'administration répondait par une fin de non recevoir, mais que, cependant, si la Ville consentait à en faire les frais, elle examinerait.

Ce vœu, renvoyé, avec sa réponse, à l'examen du conseil municipal, fit l'objet d'un rapport complet, présenté le 19 août 1882. L'administration répondit cette énormité :

« La Ville de Roubaix consentira à ouvrir » autant de bureaux de poste qu'il lui plaira » à condition de :

« 1° Fournir gratuitement les locaux nécessaires à l'exploitation du service et loger » nent du directeur et subvenir à tous frais » d'installation, chauffage, éclairage, mobi» lier de bureau, etc., etc.

» 2° Payer toutes les dépenses afférentes à » l'installation de la ligne et des appareils » télégraphiques.

» 3° Assurer à ses frais le transport des » dépêches.

» 4° Payer pour chaque bureau 14.885 fr., » pour traitement du personnel.

» Une subvention de 14.000 fr. serait payable d'avance par moitié au commencement » de chaque semestre. »

Evidemment l'auteur de cette réponse ne s'était pas donné la peine d'étudier la question ; il avait fait la réponse banale que l'on adresse aux localités dont le service n'est pas rémunérateur ; aussi, comme cela est fréquent le cas de Roubaix, je priai le conseil général d'émettre un nouveau vœu, ce qu'il fit le 23 août 1888; il obtint une réponse équivalente.

L'année dernière, le Conseil d'arrondissement de Lille revint à la charge et le Conseil général appuya son vœu ; il fut encore répondu que la Ville devait prendre toutes les dépenses à sa charge.

Et, cependant, il y a là, monsieur le ministre, une situation particulièrement intéressante qui n'a d'analogue dans aucune ville française ; ainsi, si nous cherchons des exemples dans notre région, la moins bien desservie, relativement à sa population nous constatons :

Que Paris a 85 bureaux pour 2,400,000 habitants, soit un bureau par 28,000 habitants ;

Que Lille a 7 bureaux pour 190,000 habitants, soit un pour 27,000 ;

Que Roubaix en a 7 pour 107,000 habitants, soit un pour 15,000 habitants ;

Que Hellemmes en a 1 pour 12,000 habitants soit un pour 28,000;

Que St-Quentin en a 2 pour 47,000 habitants, soit un par 23,500 ;

Que Boulogne en a 2 pour 46,000 habitants, soit un pour 23,000 ;

Que Dunkerque en a 2 pour 38,000 habitants, soit un pour 19,000 ;

Qu'Arras en a 2 pour 27,000 habitants, soit un pour 13,500 ;

Que Lyon en a 2 pour 13,000 habitants, soit un pour 6,500 ;

Et Roubaix en a un pour 115,000 habitants !

Et, si l'on considère que Roubaix est une ville exclusivement industrielle, que les usines tiennent une place considérable, que, par conséquent, à nombre égal d'habitants, elle occupe un plus grand espace que les villes qui viennent d'être citées, on restera convaincu qu'il y a là un besoin de première nécessité à satisfaire.

A population égale, encore, la correspondance commerciale y est plus nombreuse que la correspondance privée, qu'en toute autre